

L'ajournement

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous voulons nous montrer coopératifs, mais j'espère que la personne proposant l'adoption du projet de loi à l'étape du rapport sera présente dans cette enceinte.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants) soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[Traduction]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis certainement très heureux d'intervenir à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour ce qui est du crédit d'impôt pour enfants.

Mon intervention vient à point nommé, car encore hier, dans ma circonscription, une famille avait un besoin bien réel de ce type de crédit.

Je me suis demandé pourquoi il avait fallu attendre si longtemps. On a annoncé cette mesure pour la première fois en février, mais on n'a déposé la motion pertinente que le 11 octobre. Quoi qu'il en soit, je suis quand même heureux que la modification pertinente ait été présentée. Nous pouvons maintenant compter sur l'adoption de ce projet de loi.

Je souscris certes à la modification applicable à l'année 1990 et aux années suivantes qui tend à faire passer le plafond de revenu de deux tiers du revenu familial maximum à la totalité de ce montant pour les familles de trois enfants ou plus ayant droit au paiement anticipé de ce crédit.

Sur ce point, je pense que bien des familles pauvres du pays remercieront la Chambre des communes.

M. Dave Worth (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots.

Je pense que tous les enfants du pays qui vont profiter de ce projet de loi voudraient me voir remercier tous les

députés qui ont permis d'adopter aussi rapidement cette mesure dans cette enceinte aujourd'hui. J'espère que ce projet de loi sera également adopté rapidement au Sénat et que les enfants et les familles ayant droit à ce crédit le recevront bien avant Noël.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Milliken: Monsieur le Président, compte tenu du travail très considérable qui a été abattu aujourd'hui—trois projets de loi gouvernementaux ont été lus pour la deuxième fois et un autre a traversé toutes les étapes—le leader parlementaire du gouvernement pourrait peut-être nous informer du programme qu'il a en tête pour la journée de demain. Nous avons terminé presque tous les travaux qu'il avait prévus pour demain. Je me demande s'il pourrait nous informer de ce que nous allons débattre demain à la Chambre.

M. Harvie Andre: Monsieur le Président, j'ai l'intention de passer demain à l'étude du projet de loi concernant les sociétés de fiducie et de prêt. Il s'agit du projet de loi C-83. Nous en débattons demain matin.

Demain après-midi, nous pourrions peut-être débattre du projet de loi C-85 ou du C-40.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LAGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, en novembre 1985, le gouvernement conservateur avait promis aux agriculteurs de tout le pays et aux habitants de toutes les localités rurales de mettre en oeuvre une politique agricole permanente. Il y a environ cinq ans de cela. Nous sommes maintenant en 1990, presque en 1991, et nous attendons toujours ce programme permanent.

En décembre dernier, l'actuel ministre de l'Agriculture a chargé un certain nombre de groupes de travail